## L'ESPACE DE TRADITION DE L'ECOLE NAVALE

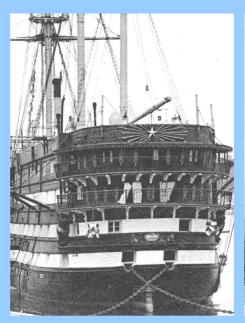
## Focus du mois de novembre : les armoiries de l'Ecole navale

En 1963, le commandant de l'Ecole navale, le CV Pierre Louis Charles IEHLE, le service historique de la Marine et le service presse-information ont dessiné les armoiries de l'Ecole navale. Réalisées dans le but d'illustrer les documents concernant l'Ecole navale et surtout d'être sculptées sur le fronton de la nouvelle école, ces armoiries se composent d'un écu, d'ornements extérieurs et d'une devise.



Les ornements extérieurs comprennent un support, quatre pavillons, un objet symbolique en cimier et une devise inscrite sur une banderole.

Le support est une ancre marquée de l'étoile d'or à cinq branches de l'Ecole navale. L'ancre, support des armes, n'est pas une innovation. Elle figure ainsi sur les armoiries du Duc de Penthièvre, Louis Jean Marie de Bourbon (1737-1793), Amiral de France. L'étoile à cinq branches est un souvenir du premier vaisseau-école *L'Orion* dont le couronnement portait une étoile.





A droite de l'écu figure, en haut, un pavillon français tricolore surchargé de l'aigle des Empereurs français et, en bas, le pavillon national actuel. A gauche de l'écu apparaît, en haut, le pavillon réal des galères et, en bas, le pavillon des vaisseaux de la Monarchie constitutionnelle et de la l<sup>ère</sup> République.

Le cimier est composé d'un double rameau de laurier et d'un sextant.

La devise proposée est « parere antequam prodesse », soit « obéir avant de commander ». Il s'agit de la paraphrase latine de l'article premier des instructions spéciales des gardes de l'étendard réal des galères : « les gardes doivent estimer, respecter et aimer leurs officiers et ils doivent se prévenir que pour bien commander, il faut avoir appris à obéir ».

L'écu est écartelé aux armes de Brest, du Havre, d'Angoulême et de la Maison d'Orléans parce que :



- la ville et la rade de Brest ont accueilli l'une des trois compagnies des gardes de la marine (1627-1786), un centre d'instruction des élèves de la Marine (1786-1791), une école d'hydrographie et de mathématiques créée par l'Assemblée constituante (1791-1810), l'une des deux écoles spéciales de Marine créées par Napoléon I, le vaisseau Orion (1827-1840) et l'Ecole navale depuis 1830!
- de 1773 à 1775, la ville du Havre a accueilli l'Ecole royale de la Marine.
- la ville d'Angoulême a reçu le Collège royal de la Marine de 1818 à 1830.
- Enfin, le roi des français Louis-Philippe, chef de la Maison d'Orléans, a signé le 1<sup>e</sup> novembre 1830 l'ordonnance créant l'Ecole navale.

Certaines objections ont été émises à l'encontre de ce dessin proposé en 1963. On reprochait au pavillon réal des galères de ne pas être le pavillon des vaisseaux du roi et de ne pas être assez évocateur de la Marine Royale! Il a donc été proposé de le remplacer par un pavillon blanc fleurdelisé d'or. Cependant, trois arguments ont maintenu ce pavillon

- Les couleurs nationales se retrouvaient dans ce pavillon et assuraient à l'ensemble une homogénéité tricolore;
- La devise devait être accompagnée de cet étendard pour que le rappel historique soit complet ;
- Le service historique et la section de symbolique des armées trouvaient que le pavillon blanc fleurdelisé aurait un effet esthétique inférieur à celui du pavillon des galères!

## Un petit tour dans les réserves du musée...

Dans les réserves de l'Espace de tradition se cache une peinture des années 70 reprenant les armoiries de 1963 avec quelques modifications (changement de devise, nouvel emplacement pour l'étoile d'or à cinq branches, etc.).

Notez surtout que ces armoiries arborent six pavillons: les quatre pavillons des armoiries de 1963 et deux nouveaux pavillons, dont celui blanc fleurdelisé d'or ainsi qu'un autre pavillon rouge fleurdelisé d'or représentant les galères.

Elles sont également ornées des quatre croix de décorations reçues par l'Ecole :

- La croix de guerre avec palme (1914-1918);
- La croix de guerre avec palme (1939-1945);
- La croix de la Légion d'Honneur;
- La croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures.

